

## Éditorial



Face aux attaques d'une ampleur sans précédent, l'ensemble des personnels de la fonction publique se bat depuis des mois contre les plans destructeurs de ce gouvernement.

A la veille de la période estivale, les luttes sociales sont multiples afin de défendre les conquêtes sociales acquises de haute lutte par nos aînés.

Avec Action Publique 2022, c'est le statut général de la Fonction Publique qui est remis en cause et les services publics menacés. L'objectif du gouvernement est clair : casser le statut, supprimer 120 000 emplois en externalisant tout ce qui possible aux frais des citoyens.

Rappelons que ce statut avec ses règles constituées de droits et d'obligations pour les agents publics protège également les usagers. Il garantit l'indépendance des fonctionnaires contre toute pression politique et économique et assure une égalité de traitement de chaque usager.

Les dernières pistes avancées par la direction générale de l'administration et de la fonction publique, le 25 mai dernier, ciblent tout particulièrement les agents de la DGFIP avec la suppression des CAPL de mutation.

Ils veulent faire de nous une main d'œuvre flexible et corvéable. La mobilité forcée est bien là ! Avec la caste des directeurs qui se voit gérer "en direct" le petit personnel ! Pour la CGT, ces organismes consultatifs constituent un des piliers du statut général et également, un outil essentiel pour la vie des agents, pour leur carrière et pour une gestion transparente et démocratique.

Un certain nombre d'éléments laissent à penser que la volonté du président de la République et du gouvernement est de réduire, pour ne pas dire casser, les outils du dialogue social et les moyens des représentants des personnels. C'est un profond recul des droits syndicaux.

Seul le rapport de force peut les arrêter ! Plus nombreux, plus forts, plus unis face aux mauvais coups !

Estelle MOLLO GENE  
secrétaire adjointe de la CGT Finances Publiques 31

## Rassemblement interprofessionnel Cité administrative Le 3 mai 2018



## Agenda

- 28 juin : CAPL A mouvement local.
- 29 juin : CAPL B mouvement local.
- 4 octobre : assemblée générale CGT Finances Publiques 31.
- Du 29 novembre au 6 décembre : élections professionnelles par vote électronique.



## Sommaire

- Page 2-3 : La Gazette des sites
- Page 4 : Retour sur la réduction du temps de travail
- Page 5 : Vu d'ailleurs : et si on parlait de la SNCF
- Page 6 : Questions à Séverine Bolognesi Fourcade, secrétaire de la section CGT Finances Publiques 31
- Page 7 : D'actifs à retraités : le respect des personnes
- Page 8 : Idées, culture, loisirs



### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne  
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)



## Chronique de la très lointaine province du Comminges

En l'an de grâce 2018, par une belle matinée de février, Sieur le baron Bès, seigneur toulousain, en son aréopage, abandonna sa tour d'ivoire pour se porter en la province reculée du Comminges, afin de réunir l'ensemble de ses gens dont la mission première est de prendre force taxe auprès des marchands et des artisans (le SIE quoi!). Devant leurs mines interloquées il leur annonça que l'enregistrement serait rapatrié en la capitale rue des Lois et cela dès le 1<sup>er</sup> avril !



Les visages graves de nos chers seigneurs ne laissaient aucun espoir... ce n'était pas un poisson d'avril ! Fini ce service public de proximité pour les gueux commingeois. Les questions sur les successions, donations, assurances vie, les formalités juridiques des entreprises trouveront dorénavant leurs réponses à 1h30 de trajet à condition de posséder de puissants chevaux. À moins qu'un juriste, contre argent sonnante et trébuchante, ne s'en charge, transformant ce service public gratuit en nouvelle charge pour les commingeois. Quelques jours plus tard, une discrète note émanant du grand château de Bercy apprit aux gratte-papiers de la publicité foncière que leurs mois étaient comptés dans la bonne ville de Saint-Gaudens. En effet, à l'horizon 2020 ils devraient quitter leurs chaumières pour aller rejoindre eux aussi cette si accueillante rue des lois !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les trésoreries des fiefs d'Aspet et Aurignac, à l'instar de quatre autres trésoreries commingeoises, ont été closes.

Il y aurait une volonté de désertifier cette lointaine contrée en supprimant les services publics que l'on ne s'y prendrait pas autrement...

Ni une ni deux les vilains des finances publiques se sont mobilisés afin d'arrêter cette diablerie.

Lançant une pétition dans tout le Comminges, pour alerter la populace, moult signatures (par milliers !) furent récoltées partout dans notre belle province..., A pied, à cheval, en voiture et même grâce au fil qui chante et autres sorcelleries, les petits seigneurs locaux

(les édiles de Saint-Gaudens, Montréjeau, Bouspens, Aurignac...) ont été sollicités et ont apporté leur soutien par des rencontres et des dizaines de délibérations et autres écrits. Les grands seigneurs non inféodés aux argentiers du roi, dame Delga, les sieurs Aviragnet, Méric ou encore Médevielle se sont outragés des méchantes décisions des châtelains de Bercy et de Toulouse.

Les pécores des finances publiques n'écoutant que leur courage firent grève, renonçant à leur maigre pitance afin d'attirer l'attention sur la situation de ce pauvre pays.

Donnant de leur temps et de leur argent, manifestant à la moindre occasion, ils en vinrent même à verser leur sang à l'établissement français du même nom !



Désespérés par le silence du châtelain de la rue des Lois, ils se mirent à courir en rond, jour et nuit, lors du Relais pour la vie contre la peste cancéreuse.

Enfin, peut-être un peu ému par tant de courage, Seigneur Marzin, dans sa grande mansuétude accorda à Saint-Gaudens et au Comminges de garder un peu de publicité foncière. Seulement celle-ci sera amputée de son fichier, déchue au simple et fragile rang d'antenne. Pas de fermeture de service dans le Comminges en 2019 ! La jacquerie reste vigilante !



## Carton Rouge



Carton rouge à notre président de la République qui trouve qu'« on met un pognon de dingue dans les minima sociaux » quand, la suppression de l'ISF, c'est 3 milliards d'euros, la réduction du taux de l'IS à 25%, ce sera 11 milliards d'euros, la suppression de l'exit tax c'est 6 milliards d'euros. Depuis 2000, les cotisations patronales ont été allégées de 220 milliards d'euros, la fraude fiscale est estimée entre 50 et 80 milliards ... Enfin, en 2017 les 10% des français les plus riches détenaient plus de 50% de la richesse du pays et les 50% les plus pauvres 5% !!! Alors le pognon de dingue pour qui ? Hein, Manu !?!

### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)





## Mirail



Depuis le lancement de la mission du comité CAP2022 à l'automne 2017, l'intersyndicale locale CGT Solidaires du Mirail met en avant les menaces qui pèsent sur nos missions, notre statut et notre administration. Quelles réponses sommes-nous en capacité d'apporter à ces attaques en tant que fonctionnaires et agents de

la DGFIP ? C'est ce qui est discuté depuis plusieurs mois sur notre site.

L'appel de l'intersyndicale nationale et les échanges au sein de nos services ont permis de rythmer les actions dans le temps : la journée de grève du 22 mars (site fermé au public), le rassemblement interprofessionnel du 4 avril devant le bâtiment avec la venue de camarades de l'énergie, de l'éducation, des douanes, du commerce (merci à l'union départementale et à l'union locale Mirail), puis la préparation d'une journée morte DGFIP le 3 mai, début de la campagne d'information de l'impôt sur le revenu, dont l'objectif principal était un maximum de sites fermés.

Cette journée, préparée lors de deux assemblées générales, organisée avec un travail important d'explication en toute transparence avec l'ensemble des collègues, a été une réussite: le site a été bloqué, sans heurts avec les usagers citoyens ni avec les collègues qui ne participaient pas à cette action.

Le rendez-vous suivant était la journée de grève et d'action fonction publique du 22 mai.

Les assemblées générales organisées entre le 3 et le 22 mai n'ont pas donné lieu à de nouvelles actions locales. Toutefois, des distributions de tracts aux usagers se sont poursuivies le matin jusqu'à 9h30.

Continuons à débattre, à définir le service public que nous voulons pour demain, pour mieux construire nos revendications et nos luttes dans l'unité la plus large possible, car le gouvernement, lui, est en train de boucler le plus grand plan social de la fonction publique.



## Cité

L'intersyndicale nationale à la DGFIP CGT Solidaires FO CFDT avait appelé en avril à la mobilisation par tous les moyens y compris la grève et les blocages de services, afin de défendre les revendications des personnels. Les agents de la Cité administrative se sont dès le départ inscrits dans cette réflexion sur les moyens qu'ils pourraient utiliser pour défendre l'idée qu'ils se font d'un service public efficace pour les usagers et respectueux des agents en matière de statut, droits, garanties, salaires et conditions de travail.

La CGT a pendant trois semaines tenu quotidiennement une distribution de tracts aux collègues du bâtiment D le matin de 7h15 à 8h45. Certains s'arrêtaient pour discuter en partageant une tasse de café chaud et cette présence a permis au fil des jours d'établir un lien de proximité qui a eu une incidence favorable sur le niveau de participation aux assemblées générales. Ces échanges, suivis de votes, ont abouti le 3 mai, journée « DGFIP morte » nationale, à bloquer le bâtiment D. Pourtant, cette journée plutôt réussie s'est soldé par un grand regret. Les collègues bloqués par le piquet de grève et autorisés par les chefs de services locaux à rentrer chez eux ne sont pas restés pour l'assemblée générale programmée à 9h30, contrairement aux actions qui avaient eu lieu en 2008 sur plusieurs sites toulousains contre la loi de mobilité. Les échanges entre grévistes et non-grévistes avaient permis dans la période d'organiser les journées suivantes et de prolonger le mouvement jusqu'à une mise en sommeil de la loi. Alors, les esprits n'étaient-ils pas prêts pour un conflit majeur dès maintenant ? Le rouleau compresseur des gouvernements successifs a-t-il sapé notre moral collectif, au point de ne plus croire à un avenir différent que celui que l'on nous promet depuis 30 ans ? Nous ne pouvons nous y résigner et chez une large partie des collègues, la colère est profonde.

Continuons à privilégier la discussion collective, les échanges entre collègues et entre services, à nous rendre compte que l'ennemi n'est pas le voisin du bureau d'à côté qui en « ferait moins que nous » mais bien nos hiérarques et politiques de tous niveaux qui appliquent servilement les vieilles recettes capitalistes, qui conduisent peu à peu l'humanité vers la barbarie. Les seuls combats perdus d'avance sont ceux que l'on ne mène pas, les cheminots en grève depuis plus de deux mois l'ont bien compris. Restons mobilisés !

### Nous contacter :

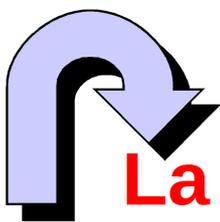
Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)





# RETOUR SUR...



## La réduction du temps de travail

CoGiTo 31 n°5 juin 2018

L'accord signé entre syndicat et patronat allemand, en février 2018, sur la réduction du temps de travail, sous certaines conditions, rouvre le débat sur la durée du travail. En France, la CGT revendique un temps hebdomadaire de 32h, au grand effroi du patronat et du gouvernement.

### La même rengaine

«Nos entreprises sont perdues. Comment relever le pays si nos ouvriers habitués à la tâche et fiers de l'accomplir travaillent deux fois moins? La France va à sa ruine. Et tous, nous pâtissons de ce luxe de paresse!» Voilà les paroles du patronat de 1936 sur la loi ramenant le temps de travail à 40h par semaine.

Mais l'argument vient de loin : 1848, à Lyon, la journée de travail dans le textile passe de 14h à 12h, la chambre patronale déclare notamment «Avec quatorze heures, nous tenions à peine. Douze heures précipiteraient les faillites... Les filles employées s'y livrent sans que leur santé n'en ait jamais été altérée et sans qu'elles ne se plaignent de leur sort par ailleurs envieux quand on songe à tous les "sans-travail" qui écumant les rues.. Redevenue plus tôt libre le soir, elle n'en profiterait pas dans l'intérêt de son sommeil. Il y aurait à craindre pour la moralité de celles qui, étant sans famille, se verraient affranchies de toute surveillance pendant deux longues heures de la soirée.»

Patronat et gouvernement aujourd'hui servent les mêmes propos face à la revendication du temps de travail.



### Petit historique

À la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, la durée de la journée de travail d'un ouvrier est de plus de 10 h dans la plupart des pays industrialisés : les registres indiquent que les cadences peuvent atteindre 12 à 16 heures par jour, souvent six jours par semaine. Les avancées techniques du début du capitalisme ont rendu possible un travail de 70 heures par semaine et par personne. Elle peut également aller jusqu'à 12 ou 14 heures pour les employés de boutique.

La volonté de ne travailler que 8 heures par jour émane tout d'abord des Etats-Unis. À Chicago, lors d'une grève étendue à plusieurs usines (c'est en l'honneur des victimes de ce mouvement social de 1886 que va être instituée la Journée internationale des travailleurs, célébrée chaque année le 1<sup>er</sup> mai depuis 1889).

### En France

En France, c'est la CGT qui va reprendre l'idée de la journée de travail de 8 heures, lors de son congrès de 1904 et pour tenter d'obtenir cette avancée, elle va

lancer la première grève nationale en mai 1906. La revendication échoue, mais 10 ans plus tard, en 1916, en pleine guerre, l'État vote certaines lois encadrant le temps de travail (interdiction du travail de nuit pour les femmes de moins de 18 ans, limitation de la journée de travail à 10 heures pour les femmes âgées de 18 à 21 ans).

En 1919, la loi sur la journée de 8 heures est votée, et en 1936, lors des accords de Matignon, le Front Populaire vote la semaine à 40 heures. Dans les faits, toutefois, particulièrement au cours des années 50 et 60, la durée moyenne hebdomadaire va atteindre régulièrement 45 ou 46 heures. Ce n'est qu'en 1978 que va être réellement atteint le niveau de 40 heures.



### Histoire récente

1<sup>er</sup> février 1982 : le gouvernement de Pierre Mauroy abaisse la durée légale à 39 heures, et octroie la 5<sup>e</sup> semaine de congés payés.

La loi Robien du 11 juin 1996 a permis aux entreprises de réduire le temps de travail de leurs salariés, soit pour effectuer de nouvelles embauches, soit pour éviter un plan de licenciement. Et finalement, en 2000, le gouvernement Jospin vote la loi Aubry III sur les 35 heures (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour les entreprises de 20 salariés et plus). Cette loi est assouplie en octobre 2002 par un décret de François Fillon qui relève les contingents d'heures supplémentaires de 130 à 180 heures par an (220 heures votées en décembre 2004).

### Des faits, un choix

Un rapport de l'assemblée nationale de décembre 2014 sur les 35h indiquait, chiffres à l'appui : « La politique [des 35 heures] en faveur de l'emploi la plus efficace et la moins coûteuse a été conduite depuis les années 1970 ». Le rapport analyse les conséquences sur la compétitivité des entreprises françaises : « ce qui détermine, en effet, la compétitivité dans une économie, c'est l'évolution relative des coûts de la productivité. Or la productivité du travail [en France] a augmenté aussi rapidement que le coût salarial réel, de sorte que l'effet d'une hausse des salaires un peu plus rapide en France que dans la moyenne de la zone euro a été totalement compensée par des gains de productivité également plus rapides ». Pour la CGT, le choix est clair : 32h sans perte de salaires c'est une revendication d'avenir, socialement et économiquement justifiée.



#### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne  
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)



# VU AILLEURS

## Et si on parlait de la SNCF



CoGiTo 31 N°5 Juin 2018

### Du statut

Depuis trois mois, les cheminots, dans l'unité syndicale, luttent contre le projet du gouvernement de remise en cause de la SNCF et avancent différentes propositions. De façon obstinée, le Président de la République et sa majorité refusent tout débat national et public sur le sujet.

Mais pourquoi cette peur du débat ?

### De la privatisation

La SNCF serait transformée en Société Anonyme à capitaux publics. Engagement est pris qu'il n'y aurait pas de privatisation de l'entreprise. L'argument manque de crédibilité dans la période : sous l'égide de Nicolas Sarkozy, EDF fut transformé en Société Anonyme, puis devint Engie... Nicolas Sarkozy s'engagea publiquement à ce que jamais EDF ne soit privatisée. Mais ces jours-ci le gouvernement lance la vente d'actions d'Engie, actant de fait la privatisation !!

### L'exemple du fret

Le 15 mars 2003, le transport du fret, assuré par la SNCF, était ouvert à la concurrence. Résultat : 22 entreprises ferroviaires concurrentes sur le territoire national, toutes en difficulté économique avec des licenciements massifs.

De plus, le transport de marchandise par le rail a reculé en volume : **c'est l'équivalent de 1,8 millions de camions de plus qui ont été mis sur la route.** Ainsi le train est 15 fois moins polluant qu'une voiture, 12 fois moins qu'un avion sur des trajets longues distances, et un train fret de 35 wagons supprime 55 camions de 32 tonnes des routes.

Quel est alors l'intérêt de l'ouverture à la concurrence ?

### De la dette

La dette de la SNCF a une double origine : une, antérieure à la création de la SNCF en 1938. Elle provient en partie des différentes compagnies privées qui ont fait faillite avant la nationalisation ; l'autre, est une dette d'État consécutive aux investissements publics exigés par l'État pour la construction et la modernisation du Réseau avec notamment les Lignes à Grande Vitesse (LGV).

Dès lors, les cheminots et leur statut ne sauraient être responsables de la dette. Demande-t-on aux chauffeurs routiers de financer la construction des routes ?

Notons aussi que la gestion actuelle de la SNCF pâtit des partenariats public/privé : sur la LGV Tours Bordeaux, une filiale de Vinci, partie prenante du partenariat public/privé, est assurée d'une rente de 250 millions annuels pendant 50 ans, soit 12,5 milliards pour seulement 2,7 milliards d'investissements réalisés !!!

De même la SNCF, via Ouibus, s'est lancée dans les bus Macron, activité déficitaire...



Le statut des cheminots est un équilibre de droits et de devoirs pour une sécurité maximale et un traitement égalitaire des usagers, les cheminots obéissent, dans leur travail, à une réglementation précise.

Leur hiérarchie salariale, via ce statut, est dans une échelle de 1 à 7, avec un salaire d'embauche en dessous du SMIC. Par contre, les plus hauts dirigeants de la SNCF sont employés en dehors de ce statut pour pouvoir prétendre à des niveaux de rémunérations obscènes (comme les actuelles ministres des transports et des armées lors de leur court passage au sein de la SNCF).

Les cheminots ne sont donc pas des « privilégiés », responsables de la dégradation du service rendu aux usagers. Ils vivent de leur travail toute l'année : les trains roulent y compris le week-end et les jours fériés.

### Des propositions concrètes

La SNCF n'appartient pas aux cheminots mais à la nation. Aussi la CGT avance des propositions concrètes :

#### - Renoncer à l'ouverture à la concurrence :

Contrairement à ce dit le gouvernement, la concurrence n'est pas imposée par l'Europe...

C'est un mauvais système basé uniquement sur le dumping social, pas adapté aux contraintes techniques de l'exploitation ferroviaire et ne permettant pas de développer le service public ferroviaire. En témoigne la situation de fret...

#### - Désendetter la SNCF et financer son développement :

La dette du système ferroviaire doit être reprise par l'État sans contrepartie. Elle est de sa responsabilité. Des financements pérennes doivent être apportés pour assurer le développement du service public ferroviaire. Des solutions existent : réserver la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (6 milliards d'euros) au financement des infrastructures de transport, la nationalisation des autoroutes...

#### - Revenir à un groupe public unique et intégré :

La SNCF doit rester sous statut d'EPIC, propriété de la nation et non objet de spéculation financière.

Une réorganisation complète de la production doit mettre fin au cloisonnement par activités, réactiver une véritable coopération opérationnelle entre les cheminots et assurer le retour à la qualité de service qu'exigent les usagers, notamment en ré internalisant des charges de travail.

Relancer le transport de marchandises pour répondre aux enjeux environnementaux et ne pas laisser dépérir l'activité.

- **Pérenniser et même renforcer le statut de cheminot** qui est « *constituantiel au service public* » et le garant de la continuité du ferroviaire sur le territoire national.

### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)





# QUESTIONS À ...

**Séverine Bolognesi Fourcade**  
secrétaire départementale de la CGT Finances Publiques 31



**CoGiTo 31 N°5 Juin 2017**

***Séverine, peux-tu te présenter en quelques mots ?***

**Séverine BOLOGNESI FOURCADE :** Je suis rentrée aux impôts en 2001 en tant qu'agent de catégorie C en région parisienne. Je suis revenue dans notre belle région en rapprochement en 2003 puis j'ai eu le concours de contrôleur en 2012. Je travaille actuellement au service des impôts des entreprises Toulouse Nord-Ouest.

J'ai adhéré à la CGT en 2009 et je m'y suis rapidement impliquée, notamment dans la constitution du dossier pour la création d'un centre des finances publiques au nord de Toulouse. J'ai intégré d'abord la commission exécutive locale de la CGT finances publiques 31 puis le bureau de la section avant de devenir secrétaire adjointe. En 2016, j'ai été élue secrétaire départementale de notre syndicat.

***Quel est le rôle d'une secrétaire de section ?***

**Séverine BOLOGNESI FOURCADE :** Lors de notre assemblée générale annuelle, nous, syndiqués, nous élisons notre commission exécutive (CE) départementale qui élira, ensuite, son ou ses secrétaires.

Le fonctionnement de notre section est, avant tout, démocratique et toutes les décisions sont votées par notre CE. Nous avons également fait le choix de ne pas avoir de permanent afin de garder de véritables contacts avec nos collègues et la réalité de nos services. Par ailleurs, nous exerçons notre activité syndicale sur des temps de délégations qui sont des droits issus des résultats électoraux et de la représentativité de chaque organisation. Ces temps de délégations sont répartis entre tous les militants pour nous permettre d'organiser toute notre activité au plus près des collègues et des services (au moins trois tournées de tous les services par an, des heures mensuelles d'information régulières...).

En tant que secrétaire de section, mon rôle principal est de coordonner l'ensemble des activités de la section... Et je suis également la "porte d'entrée" pour tous les interlocuteurs extérieurs à notre section (la direction, les autres syndicats, le national, les média...), ce qui implique d'avoir une vue d'ensemble. Il m'arrive régulièrement d'être interpellée par la presse à la moindre annonce du gouvernement sur la fiscalité (le PAS...) ou comme lors de nos actions de ce printemps.

***En tant que responsable syndicale femme, tu évolues dans un milieu syndical et intersyndical encore très masculin, arrives-tu à te faire une place ?***

**Séverine BOLOGNESI FOURCADE :** En effet, c'est encore un milieu très masculin mais il est surtout composé de femmes et d'hommes qui ont de véritables convictions et, pour beaucoup, une grande expérience de militants. C'est ce qui rend nos débats plus riches mais c'est aussi beaucoup plus exigeant, surtout pour une femme un peu plus jeune.

Dans notre bureau de section, la féminisation est bien avancée avec notamment quatre femmes pour trois hommes. Mais force est de constater que je me retrouve encore souvent la seule femme lors des rencontres avec les autres syndicats de la DRFIP.

***Pour toi, la CGT est un syndicat moderne ou un syndicat archaïque comme le répètent à longueur de journée les média bien pensants ?***

**Séverine BOLOGNESI FOURCADE :** L'image de la CGT est massacrée par les média, qui rappelons-le, sont détenus par une poignée de milliardaires qui voient dans la CGT une force menaçant leurs intérêts et privilèges. Tout ce qui est remis en cause est souvent qualifié d'archaïque comme la fonction publique, les statuts des cheminots ou des fonctionnaires...

La modernité n'est-ce pas de réfléchir en permanence à des propositions pour améliorer notre vie ? La CGT est un syndicat de lutte et de défense de tous les salariés. Elle est capable de s'occuper d'un carreau cassé dans une entreprise mais également d'œuvrer pour transformer la société. Tout comme la CGT cheminot a rédigé un contre projet pour un véritable service public ferroviaire, vous pourrez trouver des propositions pour un service public du XXIème siècle ou encore des solutions pour une fiscalité plus juste portées par la fédération CGT finances... Dans l'histoire de notre pays, la CGT a toujours pris sa place dans les débats de société à l'instar de la création de la sécurité sociale...

La richesse de la CGT est également dans sa dimension interprofessionnelle quand, par exemple, nous unissons nos syndicats CGT de fonctionnaires pour aider des salariés d'une entreprise de nettoyage.

*Nous nous battons au quotidien pour que notre utopie d'aujourd'hui devienne notre réalité de demain.*



**Nous contacter :**

**Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/> [cgt.drifip31@dgifip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgifip.finances.gouv.fr)





# D'ACTIFS À RETRAITÉS

## Le respect des personnes



CoGiTo 31 n°5 Juin 2018

Le gouvernement a lancé une consultation pour une réforme des retraites. Dans notre précédent numéro, nous abordions cette question. Ainsi la retraite est souvent abordée par l'espérance de vie.

### Réalité de l'espérance de vie

Selon l'Insee, l'espérance de vie à la naissance est pour les hommes de 79,5 ans en 2017 (+2,1 ans par rapport à 2007), pour les femmes de 85,3 ans (+0,9 an par rapport à 2007). Pour certains, on doit donc travailler plus longtemps.

**Mais qu'en est-il de l'espérance de vie en bonne santé ?** Selon la Direction de la recherche, des études et de l'évaluation des statistiques (DRESS) le nombre d'années pendant lesquelles une personne peut vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, l'espérance de vie en bonne santé est de 64,1 ans pour les femmes et 62,7 ans pour les hommes, **chiffre stable depuis 10 ans !**

Le débat sur les retraites et sur la prise en charge des personnes âgées se trouve dès lors posé autrement.

### Prise en charge

De fait, selon les chiffres de l'espérance de vie en bonne santé, les difficultés de vie au quotidien pour les retraités et personnes âgées peuvent se poser rapidement. Le maintien ou non à domicile, de façon temporaire ou définitive, des personnes âgées est un problème complexe qui pose la situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), dont les personnels mènent depuis des semaines un dur conflit.

### Les raisons de la colère

Les EHPAD peuvent avoir un statut public, privé non lucratif ou privé lucratif. Le tarif mensuel moyen pour une personne est de 1 801€ en public, 1 964€ en privé non lucratif et 2 620€ en privé lucratif.

La retraite moyenne, selon la DRESS, étant de 1 376€, les familles doivent financer la différence.

Le financement public des établissements étant identique quel que soit la structure, chacun reconnaît que les établissements publics sont les grands perdants.

Avec la loi sur le vieillissement de 2015 et ses équations tarifaires de financement, les dotations à ces



établissements devraient baisser de 200 millions d'euros par an. À cela s'ajoute la fermeture de lits dans les hôpitaux publics qui se traduit par un transfert de personnes âgées dans les EHPAD sans les moyens adaptés à des pathologies multiples.

Cela induit des sous-effectifs. Dans le privé, la recherche d'un profit maximum accroît ces difficultés.

On peut aussi lister la sous qualification des personnels via l'embauche d'aide

soignantes hospitalière (ASH) assurant la fonction d'aide-soignante, ASH amenées à distribuer et administrer des médicaments, gestes ne relevant pas de leur compétence et formation ; l'absence de médecin coordinateur ou d'infirmière de nuit ; une gestion des résidents âgés incohérente mais pratiquée, faute d'effectifs, comme l'heure très avancée et identique pour tous du repas et du coucher, des toilettes à minima... soit un mal-être pour les résidents.

Du fait des dures conditions de travail, il y a un fort turn-over des personnels et des accidents de travail deux fois supérieurs à la moyenne nationale et supérieurs à ceux du BTP (mission parlementaire).

### Drôle de réponse gouvernementale

Face au conflit en cours, le gouvernement a décidé :

- la création de 20 000 postes sur 3 ans. Cela ne répond pas au ratio de 1 soignant/1 résident (norme de différents pays européens). Selon les syndicats il faudrait au moins 200 000 postes, ce qui serait encore loin de la préconisation parlementaire de 60 soignants pour 100 résidents !!!

- La présence d'une infirmière de nuit mutualisée pour plusieurs EHPAD. Mais comment se téléportera-t-elle chaque nuit d'établissement en établissement ?

- la télémédecine : cela créera un glissement des tâches des médecins vers les paramédicaux (infirmières, kiné...).

### Des revendications justifiées

Les personnels et leurs syndicats demandent :

- la fin du mal travail et de la perte de sens de travail
- un ratio d'un professionnel pour un résident
- de revaloriser salaires, carrières des personnels
- l'abrogation des dispositions de financement et de tarification de la loi sur le vieillissement de 2015 et la revalorisation les budgets des établissements

Cela passe par une véritable réflexion et un réel débat sur la question du vieillissement de la population. Une société qui maltraite ses aînés est-elle progressiste ?

### Nous contacter :

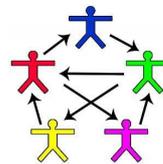
Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)





## De gré ou de force

La DGFIP version CAP2022 risque fort de rappeler une situation illustrée dans la fiction télévisuelle «*De gré ou de force*». Ce téléfilm a pour cadre la filiale d'un groupe spécialisé dans la vente de matériel médical, contrainte par un plan de restructuration à se séparer de neuf commerciaux. Afin d'éviter le versement d'indemnités de licenciement, un spécialiste en «*dégraissage*» va être recruté et va utiliser tous les moyens pour pousser les salariés à la démission : humiliations, brimades, tâches ingrates... Le procédé va aller très loin dans le machiavélisme ! Effroyablement visionnaire !!!

Ce téléfilm fait figure de référence dans les œuvres de fiction évoquant la souffrance au travail, et certains disent même qu'il a participé à la reconnaissance de la notion de harcèlement moral au travail (décret 2000-110 du 4 février 2000).

*De gré ou de force*, réalisé en 1998 par Fabrice Cazeneuve



## Un livre à lire

L'Homme nu ou la dictature du numérique de Marc Dugan et Christophe Labbé est une mise en garde des effets plutôt négatifs que va engendrer la généralisation du numérique dans nos vies. La technologie va en quelque sorte «*déshabiller*» l'homme de ses facultés cognitives et sociales.

Le fond historique est connu : lutter contre le terrorisme. En fait, les grandes puissances doivent tout faire pour conserver leur avance et maintenir un système consumériste associant servitude volontaire et haute technologie, dans un «*totalitarisme mou*» soi-disant facteur de paix.

Or, l'objectif sous-jacent est de neutraliser le citoyen et ne garder que le consommateur producteur de données, sous le prétexte que cela améliorera sa petite vie. Mais, tout n'est pas si simple, car les données captées au passage par les G.A.F.A et autres mettent en danger nos démocraties. La mise en données du

monde ouvrirait la porte à toutes les dérives, dans tous les domaines. Nous serions en passe de devenir totalement téléguidés, surveillés malgré nous : à poil.



## IDÉES ET DÉBATS

### À propos de... «*Pognon*»

En ce début d'année 2018, le groupe Carrefour a annoncé un vaste plan de restructuration avec notamment la cession ou la fermeture de 273 magasins Carrefour contact et Contact Marché. Plus de 2 200 salariés seront impactés. À ce jour, 227 de ces magasins n'ont pas trouvé de repreneur laissant pour l'instant 2 024 salariés sur le carreau. Comment en est-on arrivé là ?

Carrefour est le premier employeur privé en France. Il a touché ces cinq dernières années, deux milliards d'euros d'aides publiques (exonération de cotisations salariales, crédit d'impôt type CICE...). Dans le même temps, les dividendes versés aux actionnaires du groupe ont explosé (plusieurs milliards d'euros). Les

dirigeants du groupe ont préféré rémunérer le capital plutôt que d'investir dans leur entreprise ou d'augmenter les salariés et ceci grâce à de l'argent public.

Chaque année, en France, les entreprises reçoivent sous différentes formes deux cent milliards d'euros d'aides publiques. Elles n'ont aucun compte à rendre concernant l'utilisation de cet argent.

Carrefour n'est pas un cas isolé. On peut citer l'exemple d'Airbus qui a annoncé en 2017 un plan de suppression de 1 100 postes, alors qu'il a un carnet de commande assuré pour dix ans. Aussi, comme il était difficile de supprimer des postes d'ouvriers, Airbus a décidé de fermer le centre de recherche de Suresnes au détriment du futur de l'entreprise et ceci dans le but d'augmenter les dividendes de ces actionnaires. L'investissement et la modernisation du groupe n'est plus la priorité.

La valeur ajoutée produite n'est plus répartie équitablement vers l'investissement, l'augmentation des salaires mais bel et bien pour rémunérer le capital dont le coût devient de plus en plus élevé. C'est ce qu'on appelle la financiarisation de l'économie qui représente un véritable danger pour nos entreprises industrielles.

Aussi, la CGT, propose, entre autres, de renforcer les pouvoirs d'intervention et de décision des salariés sur la gestion des entreprises, à travers leur représentation. Par exemple, en cas de restructuration d'entreprise, les salariés assureraient une meilleure gestion en efficacité sociale au lieu de la rentabilité financière. Mais pour cela, les salariés et leurs syndicats doivent retrouver toute leur place dans l'entreprise, n'en déplaise à M. Macron.

### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)

